



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 42914

Texte de la question

L'épouse du dissident chinois Chen Zeming, incarcérée dans une prison de Pékin, après avoir demandé au Gouvernement de réviser le jugement officiel sur les événements de la place Tiananmen, a rendu public dans un communiqué que M. Zeming souffrait d'un cancer. Elle précise que le médecin a proposé une intervention chirurgicale, mais que les autorités chinoises n'ont pas encore donné leur consentement à cette opération. Elle rappelle que des soins à l'hôpital avaient déjà été refusés à M. Zeming lors de précédents problèmes de santé en décembre 1995. Mme Segolène Royal demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il a l'intention d'intervenir auprès des autorités chinoises pour que M. Zeming bénéficie rapidement, et tant qu'il en aura besoin, de soins médicaux adaptés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur la situation médicale de M. Chen Zeming incarcéré dans une prison de Pékin en 1991, après avoir demandé au gouvernement chinois de réviser le jugement officiel sur les événements de la place Tiananmen. Une démarche, dont le principe avait été fortement soutenu par la France, a déjà été effectuée, le 16 novembre 1995, par l'ambassadeur représentant la présidence de l'Union européenne, M. Song Mingjian, dans le but de connaître l'état de santé de M. Chen Zeming. Le directeur général a répondu que M. Chen Zeming avait transgressé les lois chinoises et avait été condamné pour un « attentat contre la sécurité de l'État ». Il a ensuite insisté sur le fait que les prisonniers étaient bien traités en Chine. Le fait est que M. Chen avait été transféré à un hôpital en mai 1994 pour recevoir des soins médicaux. Après son rétablissement, il a été remis en prison en juillet de la même année. Il aurait passé depuis lors deux examens médicaux en septembre 1995 dans deux hôpitaux, après quoi il serait retourné en prison avec un diagnostic favorable. La question du suivi médical des prisonniers chinois en général, et de M. Chen Zeming en particulier, ne manquera pas d'être de nouveau soulevée à l'occasion de futurs contacts avec la Chine, et en particulier lors de la prochaine session du dialogue ad hoc conduit par l'Union européenne avec ce pays, sur les droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42914

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4876

Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5758